

# CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2020

L'an deux mil vingt et le vingt-trois mai à dix heures, le Conseil Municipal de Saint Juéry s'est réuni, dans la salle de "La Gare", en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), sous la présidence de Madame Martine LASSERRE, doyenne d'âge.

**Présents :** Mrs DONNEZ, Mme FONTANILLES-CRESPO, Mrs BUONGIORNO, CAYRE, Mme LASSERRE, Mr DEMAZURE, Mme PAWLACZYK, Mr CENTELLES, Mme BETTINI, Mr SOULAGES, Mme GHODBANE, Mr MILANESE, Mme DELPOUX, Mr BENEZECH, Mme COUVREUR, Mr JALBY, Mme RAINESON, Mr GALINIÉ, Mme GAVALDA, Mr TAUZIN, Mme FARIZON, Mr SARDAINE, Mme VABRE, Mr BALOUP.

**Absents :** Mme TEULIER procuration à Mme PAWLACZYK  
Mr RAYNAUD, excusé, Mme NOVIS, Mr LE ROCH, Mme CIBA

**Secrétaire :** Mr GALINIÉ.

---

*Madame Martine LASSERRE, doyenne d'âge, ouvre la séance en procédant à l'appel et invite les membres à répondre "présent" à l'appel de leur nom. Elle déclare les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions, et fait la déclaration suivante :*

*"Chers et chères collègues,  
Je suis émue, mais très heureuse et très fière de présider le début de ce premier Conseil Municipal. Très heureuse car c'est la récompense de longs mois de travail, de réflexion, de rencontres, avec une conviction et un enthousiasme toujours présent que les Saint-Juériennes et les Saint-Juériens ont dû ressentir, et qu'ils nous ont témoignés par leur vote.*

*Je voudrais te remercier David pour nous avoir transmis ta motivation, tes engagements, tes valeurs qui nous ont portés et animés tout au long de la campagne et amenés à cette belle victoire.*

*Maintenant, de grands défis nous attendent, je sais, que nous serons dignes et respectueux de la confiance que les Saint-Juériens ont placé en nous.*

*Je terminerai par cette citation d'Henri Ford : "Se réunir est un début, rester ensemble est un progrès, travailler ensemble est la réussite."*

*Monsieur Franck GALINIÉ est désigné secrétaire de séance, en tant que plus jeune des conseillers municipaux présents.*

*Le quorum étant atteint, le conseil municipal est invité à procéder à l'élection du Maire.*

## ELECTION DU MAIRE - n° 20/1

### Service : Institutions et vie politique - Election exécutif - Maire

*En application des articles L 2122-4 et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue par les membres du conseil municipal.*

*Afin de procéder à ce vote, il convient de constituer le bureau. Madame Lasserre et Monsieur Galinié sont proposés comme assesseurs.*

*Monsieur David Donnez propose sa candidature aux fonctions de Maire, puis Madame Lasserre invite les conseillers à déposer leur bulletin de vote dans l'urne.*

Le Conseil Municipal de Saint-Juéry s'est réuni, dans la salle de "la Gare", le 23 mai 2020 pour procéder à l'élection du Maire.

Candidat : Mr David Donnez

Les opérations de vote ont donné le résultat suivant :

|                  |    |
|------------------|----|
| Votants :        | 25 |
| Bulletin blanc : | 1  |

|                           |    |
|---------------------------|----|
| Suffrages exprimés :      | 24 |
| Majorité absolue :        | 13 |
| Nombre de voix obtenues : | 24 |

Monsieur David DONNEZ a été proclamé Maire au premier tour de scrutin.

*Madame Lasserre l'invite à présider la séance. Il remercie l'assemblée et fait la déclaration suivante :*

*"Mesdames Messieurs les élus, chers Amis,*

*Les St Juériens et les St Juériennes nous ont élus pour présider aux destinées de notre ville pendant les six prochaines années. Vous venez de me faire l'honneur de m'élire pour diriger notre conseil municipal devenant ainsi le 29<sup>ème</sup> maire de la ville de St Juéry depuis la fin du 18<sup>ème</sup> siècle. C'est bien sûr avec une grande émotion que je reçois cette charge et si je fais référence à l'histoire c'est parce que désormais nous avons la charge d'en écrire une ou plusieurs pages ensemble.*

*Nos différences seront une richesse pour la vie démocratique, je suis convaincu que nous pourrons les harmoniser pour construire ensemble une ville apaisée tournée vers l'avenir. Je m'engage à ce que chacun puisse trouver dans cette assemblée un cadre propice à la réflexion ainsi que des temps de partage où les échanges seront ouverts, transparents et respectueux. Avec vous mes amis Conseillers Municipaux, je veux être le maire de tous les St Juériens sans distinction. En manifestant une volonté sincère d'écoute, je chercherai toujours à concilier et à rassembler plutôt que céder à la discorde ou aux divisions. C'est une condition essentielle pour établir une relation de confiance entre les élus et la population, les élus et le personnel mais aussi entre les élus. Je veux mettre en place une politique la plus collaborative possible, tout en sachant le moment venu, prendre les décisions qui s'imposeront et les assumer. C'est la force de l'engagement qui nous anime tous qui doit désormais se mettre au service de l'intérêt général.*

*La période inédite de crise sanitaire que nous traversons nous oblige à être à la hauteur des enjeux de solidarité, d'entraide et de bienveillance à l'égard de ceux qui souffrent ou de ceux qui sont isolés. Nous y ferons face aux côtés de nos administrés en protégeant ceux qui doivent l'être et en soutenant ceux qui en ont le plus besoin avec un seul mot d'ordre : n'oublier personne dans ces moments d'incertitude.*

*Notre action trouvera son efficacité avec des élus proches du terrain. Les compétences avérées de chacun permettront d'impulser une dynamique positive pour notre ville et avec le concours de tous les agents de la municipalité, nous saurons produire un travail de qualité. C'est sur chacun de vous que se porte ma confiance pour faire vivre l'esprit d'unité. Les actions déterminées par les valeurs qui nous rassemblent seront menées avec justesse, équité en respectant les critères d'une gestion éco-responsable.*

*J'ai conscience qu'un changement de gouvernance peut être perçu pour certains, comme une épreuve. Que ceux qui doivent être rassurés le soient, nous prendrons le temps qu'il faudra pour fonder ensemble des relations basées sur la confiance et les valeurs humaines qui animeront cette prochaine mandature.*

*Les St Juériens nous ont élus pour mettre en œuvre notre programme et comme je m'y suis engagé nous aurons à rendre compte périodiquement de nos actions relatives aux mises en chantier, des plus modestes aux projets les plus structurants, nous nous y emploierons en rendant l'information accessible à tous.*

*Les différentes commissions extra municipales, le conseil des aînés, le conseil pour les jeunes, les comités de quartiers nous permettront de faire de St Juéry une ville innovante, créative et intergénérationnelle ou la participation citoyenne prendra tout son sens. Nous aurons pour ambition cette recherche continue du Bien commun et chaque habitant pourra, s'il le désire, devenir un acteur pour sa ville.*

*Plus que de longs discours, nous avons désormais un devoir d'exemplarité en faisant des mots une réalité. De notre cohésion, de notre abnégation dépendront la réussite de nos projets. Vous pouvez compter sur ma détermination pour les soutenir et vous soutenir pour les mener à destination.*

*Ces quelques lignes personnelles, que je sais partagées avec tout ceux qui m'ont soutenu, expriment l'esprit dans lequel je vais conduire cette mandature sereinement mais aussi avec vigueur et rigueur.*

*Avant de conclure, je tiens à remercier particulièrement toute mon équipe élus et non élus. Vous êtes 28 personnalités formidables, généreuses et dévouées. Je sais pouvoir compter sur vous et soyez assurés que je saurai m'en montrer digne.*

*Merci aussi à ceux qui, de près ou de plus loin, nous ont accompagnés sur le long chemin qui a conduit à notre élection.*

*Et pour ce qui est de l'avenir, comme le disait Antoine de Saint-Exupéry, "Il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible". Alors mes très chers Amis, je vous le dis très sincèrement en guise de conclusion : **Agissons ensemble***

*Je vous remercie.*

## NOMBRE DES ADJOINTS - n° 20/2

### Service : Institutions et vie politique - Election exécutif - Fixation du nombre des adjoints

*Les articles L 2122-1 et L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulent qu'il y a dans chaque commune, un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du conseil municipal et qu'il revient au conseil municipal de déterminer le nombre des adjoints sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.*

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

Le Maire, après avoir donné lecture des articles L 2122-1 et L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le Conseil Municipal à procéder à la création de 8 postes d'adjoints au Maire.

VU les articles L 2122-1 et L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELEBERE

DECIDE de créer huit postes d'Adjoints et de procéder aussitôt à leur élection.

*Adopté à la majorité*

## ELECTION DES ADJOINTS - n° 3/20

### Service : Institutions et vie politique - Election exécutif - Adjoints

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

*En application de l'article L.2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les adjoints des communes de 1 000 habitants et plus sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel.*

Liste proposée par Mr David Donnez :

- |                                                |                                                        |
|------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|
| - 1 <sup>er</sup> adjoint : Didier Buongiorno  | - 5 <sup>ème</sup> adjoint : Patrick Centelles         |
| - 2 <sup>ème</sup> adjoint : Martine Lasserre  | - 6 <sup>ème</sup> adjoint : Sylvie Fontanilles Crespo |
| - 3 <sup>ème</sup> adjoint : Thierry Cayre     | - 7 <sup>ème</sup> adjoint : Jean-Marc Soulages        |
| - 4 <sup>ème</sup> adjoint : Corinne Pawlaczyk | - 8 <sup>ème</sup> adjoint : Isabelle Bettini          |

*Monsieur le Maire appelle les conseillers à s'approcher et à insérer leur vote dans l'urne.*

*Après le vote du dernier conseiller municipal, il est procédé au dépouillement des bulletins de vote par les deux assesseurs désignés précédemment.*

Les opérations ont donné le résultat suivant :

|                           |    |
|---------------------------|----|
| Votants :                 | 25 |
| Abstention                | 1  |
| Suffrages exprimés :      | 24 |
| Majorité absolue :        | 13 |
| Nombre de voix obtenues : | 24 |

Ont donc été proclamés adjoints au 1<sup>er</sup> tour de scrutin :

- |                                                |                                                        |
|------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|
| - 1 <sup>er</sup> adjoint : Didier Buongiorno  | - 5 <sup>ème</sup> adjoint : Patrick Centelles         |
| - 2 <sup>ème</sup> adjoint : Martine Lasserre  | - 6 <sup>ème</sup> adjoint : Sylvie Fontanilles Crespo |
| - 3 <sup>ème</sup> adjoint : Thierry Cayre     | - 7 <sup>ème</sup> adjoint : Jean-Marc Soulages        |
| - 4 <sup>ème</sup> adjoint : Corinne Pawlaczyk | - 8 <sup>ème</sup> adjoint : Isabelle Bettini          |

*La séance est levée à 10 heures 40.*